

DEC213565MPR

Décision portant nomination de Mme Séverine DELACENSERIE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Séverine DELACENSERIE, ingénieure d'études hors classe, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué aux ressources pour la MPR et la DCIF du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Sa mission a pour objet d'apporter son appui opérationnel au déploiement du projet Etamine Missions piloté par la MPR, au sein du projet global de dématérialisation complète du processus missions, dit ESR-Mission, piloté par la DCIF.

Elle participera aux actions d'accompagnement et d'appui de l'assistance utilisateurs, à la formation des délégations régionales pour le déploiement de l'outil, aux réunions de coordination avec les formateurs des délégations, à la qualification des dysfonctionnements à corriger et aux tests des correctifs

Pour l'exercice de cette mission, Mme Séverine DELACENSERIE demeure affectée à la délégation Centre Limousin Poitou Charentes.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, Mme Séverine DELACENSERIE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit